

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 372

présenté par

M. Sandrier, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Bocquet, M. Muzeau,
Mme Amiable, M. Asensi, M. Brard, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre,
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Daniel Paul, M. Vaxès

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

Dans la deuxième phrase de l'article 1^{er} de la Constitution, les mots : « d'origine, de race »
sont remplacés par les mots : « d'origines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'inscription du terme « race » dans l'article 1er de notre constitution fait difficulté. Le
groupe communiste a déposé une proposition de loi en ce sens débattue lors de la précédente
législature. A la faveur de cette révision constitutionnelle, les auteurs de cet amendement souhaitent
proposer de nouveau cette modification qu'ils jugent indispensable